



Lettre d'information Novembre 2001

## Dossier Spécial n°5 : Co-marquage

### Mise au net... de l'administration

Les nets surfeurs attentifs auront remarqué que l'Administration Française dispose depuis le 23 octobre 2000 d'un portail baptisé [service-public.fr](http://service-public.fr). Celui-ci s'inscrit dans le programme d'action gouvernemental intitulé "préparer l'entrée de la France dans la société de l'information" (PAGSI), qui a permis de soutenir les efforts de la France pour installer sur le réseau Internet de nombreux sites ouverts au public.

Il est réalisé en collaboration entre plusieurs services du Premier Ministre : le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), le Service d'Information du Gouvernement (SIG), la Commission pour les Simplifications Administratives (COSA), les Centres Interministériels de Renseignements Administratifs (CIRA), la Délégation

# Co-marquage : Les collectivités et l'Etat se partagent...la fiche

Tout le monde en convient, le développement de l'Internet et son appropriation par le plus grand nombre passent désormais par la mise en place de services à valeur ajoutée. Si bâtir un site institutionnel comme nous l'avons presque tous fait a permis d'appriivoiser un peu ces nouveaux outils, il s'agit désormais de franchir un seuil. L'Etat montre l'exemple et s'associe aux collectivités locales pour promouvoir une expérimentation qui répond au doux nom de co-marquage. Une idée simple mais efficace qui utilise à plein les ressources de partage et d'interopérabilité de l'Internet. Le principe est le suivant : l'Etat met gracieusement de l'information sur les droits et démarches des citoyens par l'intermédiaire de 2400 fiches accessibles directement à partir du site web des collectivités à charge pour elles d'offrir les liens vers les relais locaux en charge de ses droits. L'ADeP participe à l'expérimentation qui sera généralisée en 2002.

Interministérielle à la Réforme de l'Etat (DIRE) et les ministères et collectivités locales, représentés dans le Comité d'orientation du portail. La Documentation française, Direction d'administration centrale, en est l'opérateur et le Webmestre. On critique souvent l'opacité de l'administration française, saluons avec la mise sur internet de ce site la qualité de l'information mise à disposition de tous.

Dans l'intérêt du service à l'utilisateur, il était souhaitable de compléter les données de Service-Public.fr par des données locales, notamment pour la rubrique « Droits et démarches ». Ainsi en est-il des coordonnées de structures locales (mairies, préfectures, sous-préfectures, ANPE, ASSEDIC, chambres de commerce et d'industrie, ...) ou d'autres informations et téléservices locaux. Le projet de co-marquage était né, animé par la Documentation Française et la DIRE dans le cadre d'un groupe de pilotage dans lequel l'ADeP et l'AMF jouent un rôle actif.

### Un service vraiment public :

Le groupe de travail du projet a retenu le terme « co-marquage » comme étant « l'ensemble des techniques permettant aux sites locaux des services de l'Etat et des collectivités locales d'intégrer sur leurs sites Internet les informations ou contenus issus de Service-Public.fr ».

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| ● <a href="#">Achat, argent</a>       | ● <a href="#">Handicapés</a>                      |
| ● <a href="#">Armée</a>               | ● <a href="#">Impôts, taxes et douane</a>         |
| ● <a href="#">Assurance</a>           | ● <a href="#">Justice</a>                         |
| ● <a href="#">Consommation</a>        | ● <a href="#">Logement</a>                        |
| ● <a href="#">Elections</a>           | ● <a href="#">Papiers</a>                         |
| ● <a href="#">Emploi, travail</a>     | ● <a href="#">Relations avec l'administration</a> |
| ● <a href="#">Enseignement</a>        | ● <a href="#">Retraite</a>                        |
| ● <a href="#">Environnement</a>       | ● <a href="#">Santé</a>                           |
| ● <a href="#">Etrangers en France</a> | ● <a href="#">Transports</a>                      |
| ● <a href="#">Europe</a>              | ● <a href="#">Vacances, loisirs</a>               |
| ● <a href="#">Famille</a>             | ● <a href="#">Vie associative</a>                 |
| ● <a href="#">Formation</a>           |   |

Vos droits et démarches conduit, à partir du site de commune, à toutes les informations qui permettent à chacun d'exercer ses droits, accomplir des démarches ou remplir des formalités dans la vie quotidienne. Les informations sont regroupées en 23 thèmes, des questions-réponses et 2400 fiches.

On retrouve directement intégré dans chaque site de collectivité locale toutes ces informations.

#### Extrait d'une fiche

#### VOS DROITS ET DEMARCHES: ELECTIONS

#### ▼ Listes électorales: inscription d'office des jeunes de 18 ans

(...)

#### Inscription dans une autre commune

Vous souhaitez être inscrit dans une autre commune que celle indiquée par l'INSEE pour votre inscription d'office (à noter, le domicile de vos parents est réputé être le vôtre pour cette inscription).

Vous devez accomplir les formalités d'inscription volontaire. Assurez-vous que vous n'avez pas été inscrit en même temps dans votre commune d'inscription d'office.

#### En cas de litige

Si vous avez été oublié, ou si la commission a estimé que vous ne réunissiez pas les conditions pour être inscrit (nationalité, domicile notamment), adressez-vous au tribunal d'instance dont dépend votre domicile.

#### Pour toute information, adressez-vous:

- à votre mairie,
- en cas de difficultés, au tribunal d'instance.

Pour faciliter la connexion avec les interlocuteurs locaux, les liens

« tribunal d'instance » et « mairie » de la fiche renvoient tous les deux sur des informations locales extraites pour l'exemple du site de Gluiras.



#### Déjà des ADePtes

Les communes d'Annonay, de Buxy, de Gluiras et de Lamotte-Beuvron font partie de la dizaine de collectivités locales qui participent à la phase pilote. L'ADeP assure le rôle d'interface entre les communes et l'Etat en collaboration avec les webmasters des sites concernés.

Par ordre d'apparition à l'écran :

Ruben Gonzales – mairie d'Annonay

Pascal Gendrot – Canton-de-Buxy

Jérôme Cheynel – mairie de Gluiras

David Gaillard et son remplaçant provisoire

Thibaud Gasc – Mairie de Lamotte-Beuvron

L'expérimentation a commencé véritablement à partir de la rentrée. Aujourd'hui les informations sont en ligne et nous allons entrer dans une phase d'évaluation qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Un questionnaire à destination des internautes utilisateurs de ce service sera prochainement

proposé pour chaque site. Des statistiques de connexion permettent également de suivre l'évolution de l'intérêt des visiteurs.

#### Com...marquage :

Le projet de co-marquage à fait l'objet de communication. On notera les articles parus, entre autres, dans « Innovation et Administration » n°8 du 24 septembre 2001

« @pplications » n°4, septembre octobre 2001.

#### Et démarche...à suivre

De nombreuses collectivités locales ont déjà manifesté leur intérêt pour le co-marquage. Si pour l'instant, l'expérimentation se poursuit pour valider le concept et son fonctionnement, la généralisation est d'ores et déjà programmée pour le deuxième trimestre 2001. Un recensement est d'ailleurs en cours pour les collectivités locales qui souhaiteraient le proposer sur leur site web. Un formulaire disponible sur l'intranet de l'ADeP à l'adresse suivante : http://www.e-procedures.fr rubrique « Intranet » puis « Documents » (n'oubliez pas vos mots de passe !) est à remplir et à nous retourner par mail à l'ADeP.

Si vous souhaitez nous faire part d'informations, de réflexions en lien avec notre projet, n'hésitez pas à nous les communiquer. Nous les publierons dans un prochain numéro.

[adep.projet@wanadoo.fr](mailto:adep.projet@wanadoo.fr)